



# **Istres Recyclage et Energies – SUEZ RV France** **Résumé non technique de l'étude d'impact**

## **Site de La Grande Groupède – Istres (13)**

28 février 2025

Référence R003-1621664LED-V02

## Fiche contrôle qualité

**Intitulé de l'étude** Istres Recyclage et Energies – SUEZ RV France. Résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement et les populations – Site de la Grande Groupède – Istres

**Client** SUEZ RV France

**Site** Suez – Istres (13)

**Interlocuteur** Caroline VERDIER

**Adresse du site** Lieu-dit La Grande Groupède - Quartier Prignan  
13802 ISTRES

**Email** caroline.verdier@suez.com

**Téléphone** 04 42 60 59 99

**Référence du document** R003-1621664LED-V03

**Date** 28/02/2025

**Superviseur** Gérald L'HOSTETTE, Directeur d'agence

**Responsable étude** Agnès LOCURATOLO, Cheffe de projets

**Rédacteur(s)** Barbara LÉDÉE et Paul JOUANDANNE, Ingénieurs d'études

## Coordonnées

TAUW France - Agence de Lyon  
BAT 83  
91-93 Boulevard du Parc d'Artillerie  
69007 Lyon  
T +33 43 76 51 555  
E info@tauw.fr

Siège social - Agence de Dijon  
Parc tertiaire de Mirande  
14 D Rue Pierre de Coubertin 21000 Dijon  
T: +33 38 06 80 133  
F: +33 38 06 80 144  
E: info@TAUW.fr

TAUW France est membre de TAUW Group bv - Représentante légale: Perrine Marchant  
www.tauw.com

### Gestion des révisions

Version	Date	Statut	Pages	Annexes
03	28/02/2025	Prise en compte remarques DREAL	37	0
02	30/05/2024	Ajout du bilan GES et mise à jour de l'étude écologique	37	0
01	23/05/2024	Création du document	37	0

### Référencement du modèle:



URS is a member of Registrar of Standards (Holdings) Ltd.

Référence R003-1621664LED-V02

## Préambule

Le présent rapport se place dans le cadre du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale relatif au projet de la société SUEZ RV France de transformer son site existant de La Grande Groupède à Istres (13), en un site de production de matières recyclées valorisables et d'énergies, via :

- L'implantation d'une nouvelle installation de méthanisation à partir de biodéchets ;
- L'implantation d'une nouvelle unité de valorisation énergétique à partir de déchets haut Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) de type Combustibles Solides de Récupération (CSR) ;
- La modernisation du centre de tri et de préparation CSR pour répondre aux besoins de la future unité de valorisation énergétique ;
- L'implantation d'une nouvelle unité de réception, tri et préparation de déchets valorisables pour répondre aux besoins des nouvelles obligations de tri des déchets d'activités économiques.

**Ce projet permettra d'inscrire le site dans une démarche d'économie circulaire et de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux en lien avec la gestion des déchets.**

Le site sera soumis au régime de l'autorisation au titre des rubriques de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) :

- **2771** (Installation de traitement thermique de déchets non dangereux) ;
- **2791-1** (Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations classées au titre des rubriques 2515, 2711, 2713, 2714, 2716, 2720, 2760, 2771, 2780, 2781, 2782, 2783, 2794, 2795 et 2971) ;
- **3520** (Élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de co-incinération des déchets) ;
- **3532** (Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE).

**Le site sera donc soumis au régime de l'autorisation et sera concerné par la directive IED** (Industrial Emission Directive). C'est à ce titre qu'est produit le présent Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE).

**L'objectif de ce dossier est de démontrer la conformité du projet, notamment au regard de l'urbanisme, de la maîtrise des impacts environnementaux, des risques sanitaires et des risques industriels, et plus généralement au regard des intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du Code de l'Environnement.**

Ce dossier a été élaboré en application des livres V des parties législatives et réglementaires du Code de l'Environnement.

## Table des matières

Préambule .....	3
Table des matières .....	4
Liste des figures .....	5
1 Introduction.....	6
1.1 Contexte de l'étude d'impact.....	6
1.2 Objectifs de l'Etude d'Impact.....	7
2 Présentation du projet .....	8
2.1 Présentation des futures activités .....	8
2.1.1 Nouvelle organisation du site de la Grande Groupède .....	8
2.1.2 Description des nouvelles activités du site : modifications envisagées .....	11
3 Rappel de la situation géographique.....	12
4 Etat initial, niveaux de sensibilité et mesures.....	15
4.1 Etat initial et niveaux de sensibilité .....	15
4.2 Synthèse des effets et des mesures .....	23
4.3 Vulnérabilité à des risques d'accidents ou de catastrophes majeures.....	29
5 Utilisation des meilleures techniques disponibles .....	30
5.1 Rubriques IED concernant le projet .....	30
5.2 Choix de la rubrique principale.....	31
6 Projets soumis à évaluation environnementale.....	32
6.1 Définition des autres projets connus .....	32
6.2 Analyse synthétique des incidences cumulées avec les autres projets connus .....	35
7 Conclusion.....	37

Référence R003-1621664LED-V02

## Liste des figures

Figure 1 : Futures activités du site de La Grande Groupède.....	6
Figure 2 : Futures implantations au sol des activités du site de la Grande Groupède – vue satellite (source : IGN) .....	9
Figure 3 : Futures implantations au sol des activités du site de la Grande Groupède – vue satellite (source : IGN) .....	10
Figure 4 : Localisation géographique du site (source : carte IGN) .....	13
Figure 5 : Environnement proche du site d'étude (source : IGN) .....	14
Figure 6 : Principes d'aménagement et variantes retenues par la suite des études (source : Décision Ministérielle du 29 juin 2021) .....	34

Référence R003-1621664LED-V02

# 1 Introduction

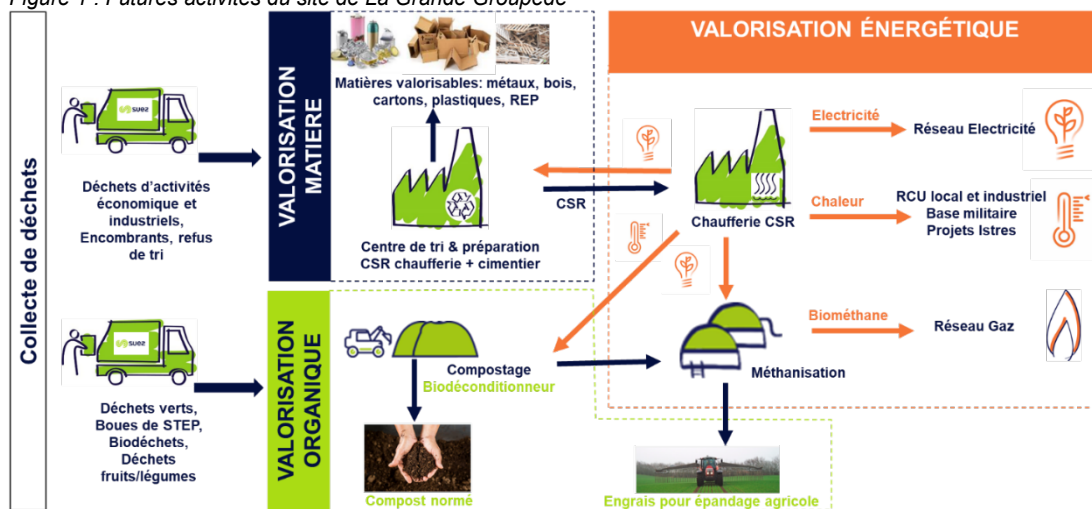
## 1.1 Contexte de l'étude d'impact

La société SUEZ RV France, exploite depuis 2011 un centre de tri et de valorisation de déchets sur le territoire de la commune d'Istres, dans le département des Bouches-du-Rhône. Ce centre est spécialisé dans la valorisation matière et organique des déchets, et possède notamment une unité de production de Combustible Solide de Récupération (CSR) à destination des cimenteries.

Dans le cadre du développement de ses activités et afin d'inscrire le site dans une logique d'économie circulaire, SUEZ RV France souhaite y implanter une installation de méthanisation à partir de biodéchets ainsi qu'une installation de valorisation énergétique à partir de Combustible Solide de Récupération (CSR), désignée parfois par la suite "chaufferie" ou "UVE" par facilité notamment sur les plans et les figures. Une augmentation de la capacité de traitement du centre de tri et de préparation de CSR est également prévue afin de répondre aux besoins de la future unité de valorisation énergétique.

L'unité de méthanisation produira du biométhane qui sera injecté dans le réseau GRDF. Elle sera alimentée à partir de plusieurs gisements de matières organiques (déchets de fruits et légumes, déchets alimentaires en emballages, biodéchets ménagers). L'unité de valorisation énergétique produira de l'électricité qui alimentera l'ensemble du site, ainsi que de la chaleur fatale dont une partie sera utilisée dans le process de méthanisation à l'étape d'hygiénisation. L'électricité produite et non auto-consommée sera exportée sur le réseau.

Figure 1 : Futures activités du site de La Grande Groupède



L'activité du site est encadrée par la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sous le régime de l'autorisation.

Le projet porté par SUEZ RV France constitue une modification substantielle et nécessite donc de réaliser une nouvelle demande d'autorisation environnementale conformément à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement et à la note du 21 décembre 2021 concernant les modifications des sites ICPE.

Référence R003-1621664LED-V02

## 1.2 Objectifs de l'Etude d'Impact

L'étude d'impact a pour objectif d'évaluer les incidences que les modifications apportées au site de SUEZ RV peuvent avoir sur l'environnement de manière directe ou indirecte. Elle vise ainsi à préserver les intérêts mentionnés aux articles L. 211-1, L. 511-2 et L. 181-3 du Code de l'Environnement, à savoir la commodité du voisinage, la santé, l'eau, l'air, les sols et sous-sols, la protection de la nature, des paysages et du patrimoine, l'utilisation rationnelle de l'énergie, la gestion des déchets...etc.

**L'étude d'impact est conduite de manière proportionnée vis-à-vis de l'ampleur des modifications apportées au site SUEZ RV Istres et des enjeux présentés par l'environnement de la zone d'étude.**

Cette étude :

- Présentera l'environnement proche du site et ses composantes principales ;
- Rappellera brièvement la nature des activités du site SUEZ RV et des modifications prévues ;
- Passera en revue les différents volets d'impact : seront présentés pour chaque volet d'impact :
  - L'état initial de la zone d'étude,
  - L'impact associé au projet,
  - Les mesures prises par SUEZ RV pour Eviter, Réduire ou Compenser le potentiel impact (mise en œuvre de la démarche ERC).

Le site étant concerné par la directive IED, cette étude s'appliquera également à présenter la conformité du projet aux Meilleures Techniques Disponibles (MTD) des BREF WT (Waste Treatment) et WI (Waste Incineration).

Les méthodes employées pour mener l'étude d'impact sont décrites plus en détail à l'avant-dernier chapitre de l'étude d'impact.

Référence R003-1621664LED-V02

## 2 Présentation du projet

### 2.1 Présentation des futures activités

#### 2.1.1 Nouvelle organisation du site de la Grande Groupède

Le bâtiment du centre de tri, d'une superficie d'environ 17 300 m<sup>2</sup> est composé de 3 halls :

- Le hall 1 de 3 200 m<sup>2</sup> sera dédié au stockage et au tri des DAEND et encombrants. Une nouvelle ligne de fabrication de CSR y sera implantée ainsi qu'une presse pour la mise en balles des matières plastiques issues de cette ligne ;
- Le hall 2 de 6 600 m<sup>2</sup> accueillera toujours la zone de réception des déchets (DAEND, encombrants) et le process de production du CSR ;
- Le hall 3 de 7 700 m<sup>2</sup> servira au stockage du CSR. Une activité de transfert d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et de DAEND y sera également maintenue.

Ce bâtiment renferme également des locaux administratifs (bureaux, vestiaires...).

La plateforme extérieure imperméabilisée, se situe au Nord-Ouest du bâtiment et regroupera :

- A l'Ouest, en limite de propriété, l'aire de compostage de biodéchets et de boues de station d'épuration sera réaménagée.
- Au Nord, en limite de propriété, le nouveau bâtiment de biodéconditionnement et de préparation des biodéchets à destination du méthaniseur ;
- Au Sud-Est de l'installation de biodéconditionnement, la nouvelle installation de méthanisation à partir de biodéchets ;
- Au Nord-Ouest du Centre de préparation de CSR, la nouvelle installation de valorisation énergétique à partir du Combustible Solide de Récupération (unité de valorisation énergétique) ;
- Une zone dédiée au stockage du CSR en balles située entre l'installation de valorisation énergétique et le bâtiment de fabrication de CSR ;
- Au centre de la plateforme, un nouveau centre de tri et de mise en balles pour la valorisation matière et massification de cartons, plastiques, bois et autres déchets divers d'activités économiques.

Le reste du foncier sera occupé par les parkings, accueils, voiries, bassins et installations connexes et nécessaires au bon fonctionnement site (postes de livraison gaz, électricité, gestion des eaux, etc...)

Le site sera ouvert 7j/7, les installations de méthanisation et de valorisation énergétique fonctionnant en continu.

Référence R003-1621664LED-V02

Figure 2 : Futures implantations au sol des activités du site de la Grande Groupède – vue satellite (source : IGN)



 Limite ICPE

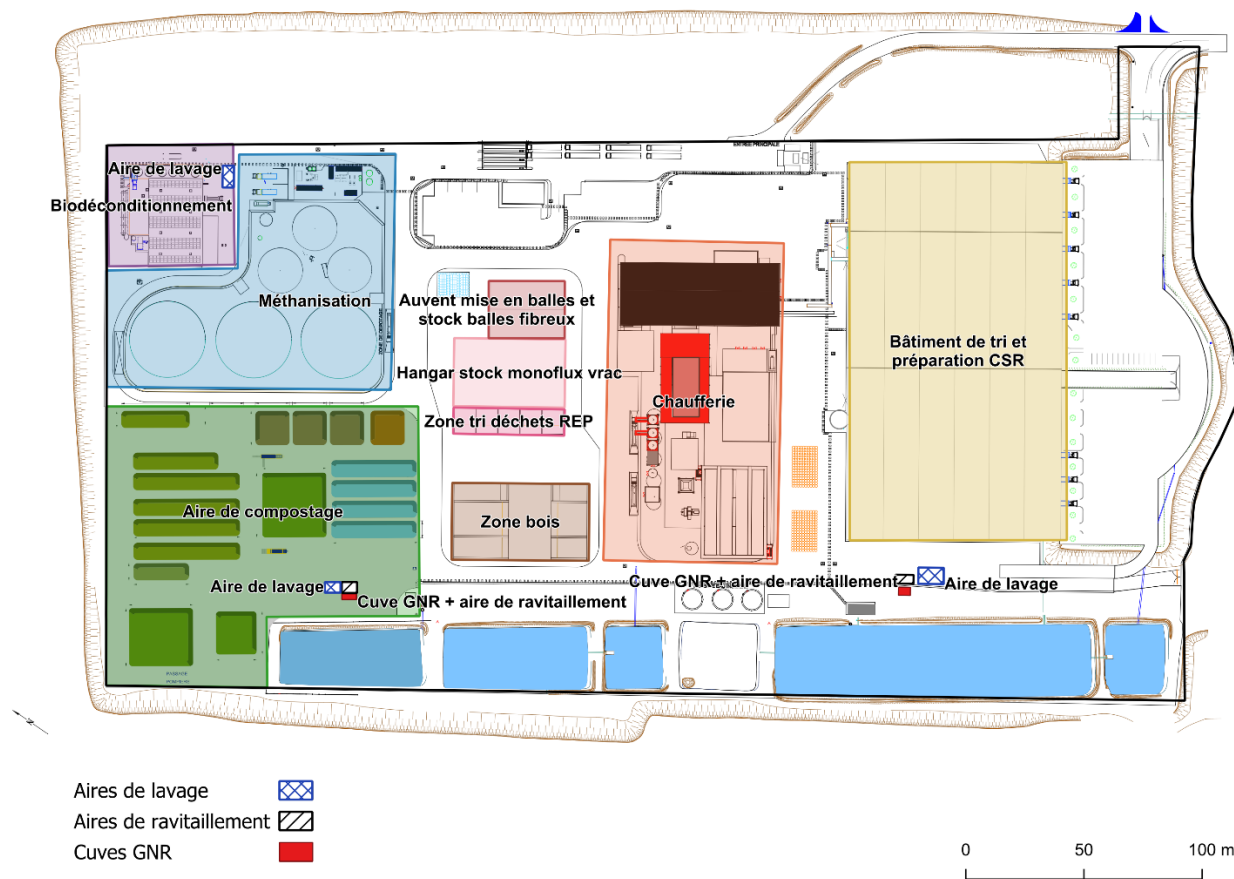


Sources : IGN - Auteur : TAUW France, 2024 - N° de projet : 1621664

Echelle : 1:2 000

Référence R003-1621664LED-V02

Figure 3 : Futures implantations au sol des activités du site de la Grande Groupède – vue satellite (source : IGN)



Référence R003-1621664LED-V02

### 2.1.2 Description des nouvelles activités du site : modifications envisagées

Le projet de SUEZ RV prévoit sur le site de La Grande Groupède :

- L'implantation d'une nouvelle installation de méthanisation à partir de biodéchets ;
- L'implantation d'une nouvelle installation de valorisation énergétique à partir de Combustibles Solides de Récupération (CSR) ;
- La modernisation du centre de tri et de préparation CSR pour répondre aux besoins de la future unité de valorisation énergétique ;
- L'implantation d'une nouvelle unité de réception, tri et préparation de déchets valorisables pour répondre aux besoins des nouvelles obligations de tri des déchets d'activités économiques.

L'emprise initiale considérée pour le projet est répartie sur environ :

- 17 000 m<sup>2</sup> pour l'unité de valorisation énergétique de déchets type CSR, incluant le poste de livraison RTE 63kV et réserves incendie ;
- 10 000 m<sup>2</sup> pour le projet de méthanisation, hors poste d'injection GRDF.

Référence R003-1621664LED-V02

### 3 Rappel de la situation géographique

Le centre de tri et de valorisation multimatériaux SUEZ RV est implanté sur la partie ouest de la commune d'Istres au lieu-dit La Grande Groupède, dans le département des Bouches-du-Rhône (13).

Le site SUEZ RV est implanté au cœur d'un pôle industriel appelé Eco-Pôle du Tubé-Ouest. Il est aujourd'hui bordé :

- Au Nord et à l'Est par des forêts et milieux semi-naturels de types milieux à végétation arbustive et/ou herbacée ;
- Au Sud et à l'Ouest par des sites industriels de ce pôle industriel, regroupant une centrale d'enrobage à chaud, une centrale de fabrication de bétons prêts à l'emploi, une exploitation de carrière dont une installation de traitement de matériaux, et une installation de stockage de déchets inertes.

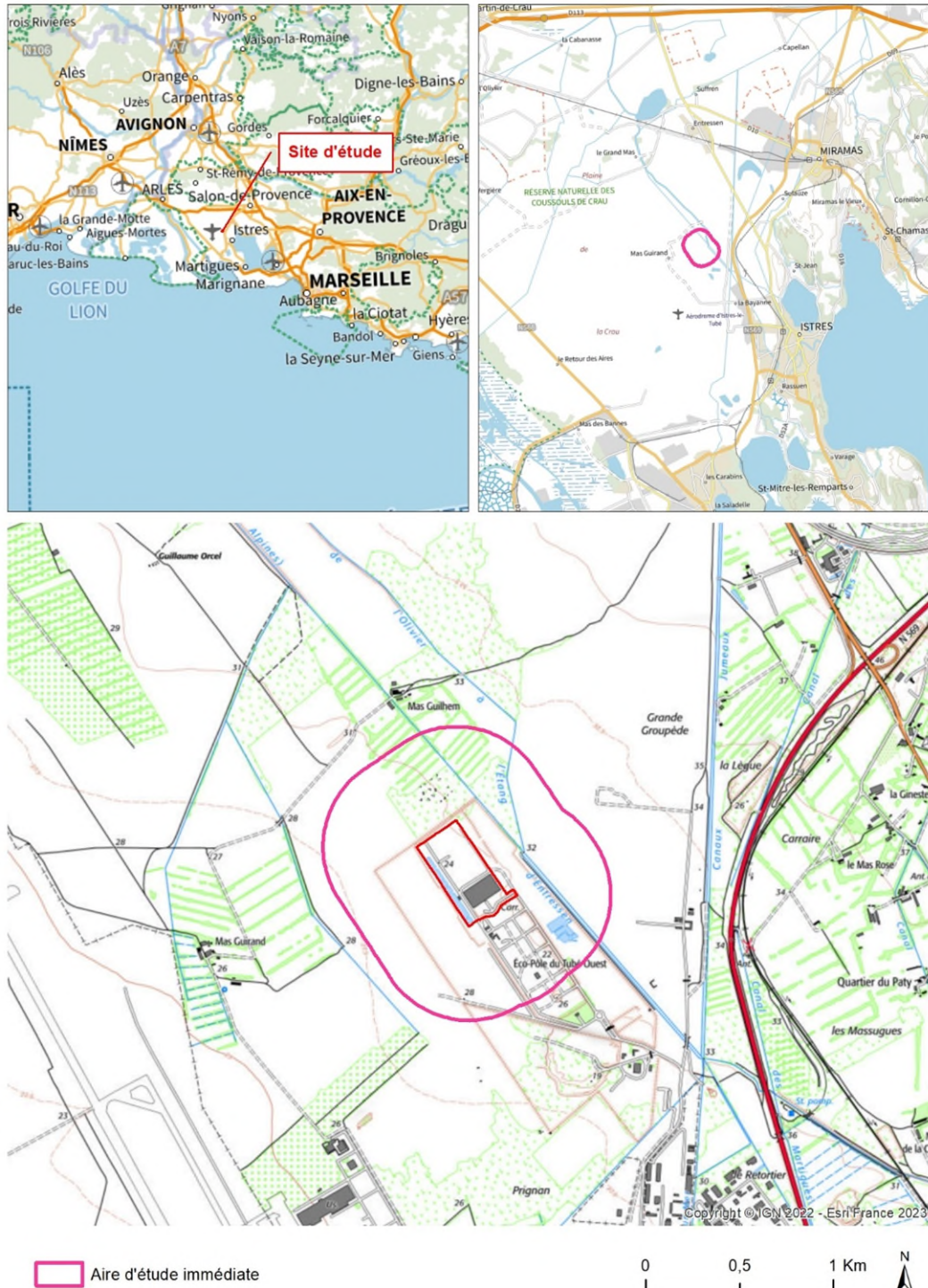
Le site d'étude est globalement entouré par plusieurs voies routières, fluviales et ferroviaires :

- Au Nord :
  - L'autoroute A54 traverse le territoire d'Est en Ouest et relie Aix-en Provence à Nîmes, à environ 9,8 km du site d'étude ;
- Au Nord-Est : la gare de triage de Miramas qui accueille un grand nombre de trains de fret traversant le Sud-Est et les sépare selon leur destination finale ;
- A l'Est :
  - Le canal de Boisgelin ;
  - Le canal de l'étang de l'Olivier à l'étang d'Entressen ;
- Au Sud-Est :
  - L'autoroute A55 qui relie Martigues à Marseille, à environ 20 km du site d'étude ;
  - La route nationale N 569, commençant à 5 km à l'Ouest de Salon-de-Provence et débouchant sur la route nationale N 568 à l'Ouest de Fos-sur-Mer ;
  - Le chemin communal n°11 dit Chemin des Bellons » ;
  - Le chemin militaire du camp du Paty permettant l'accès à l'Eco-Pôle et son bâtiment d'accueil.

Les figures suivantes présentent la localisation géographique du site et les composantes principales de son environnement proche.

Référence R003-1621664LED-V02

Figure 4 : Localisation géographique du site (source : carte IGN)

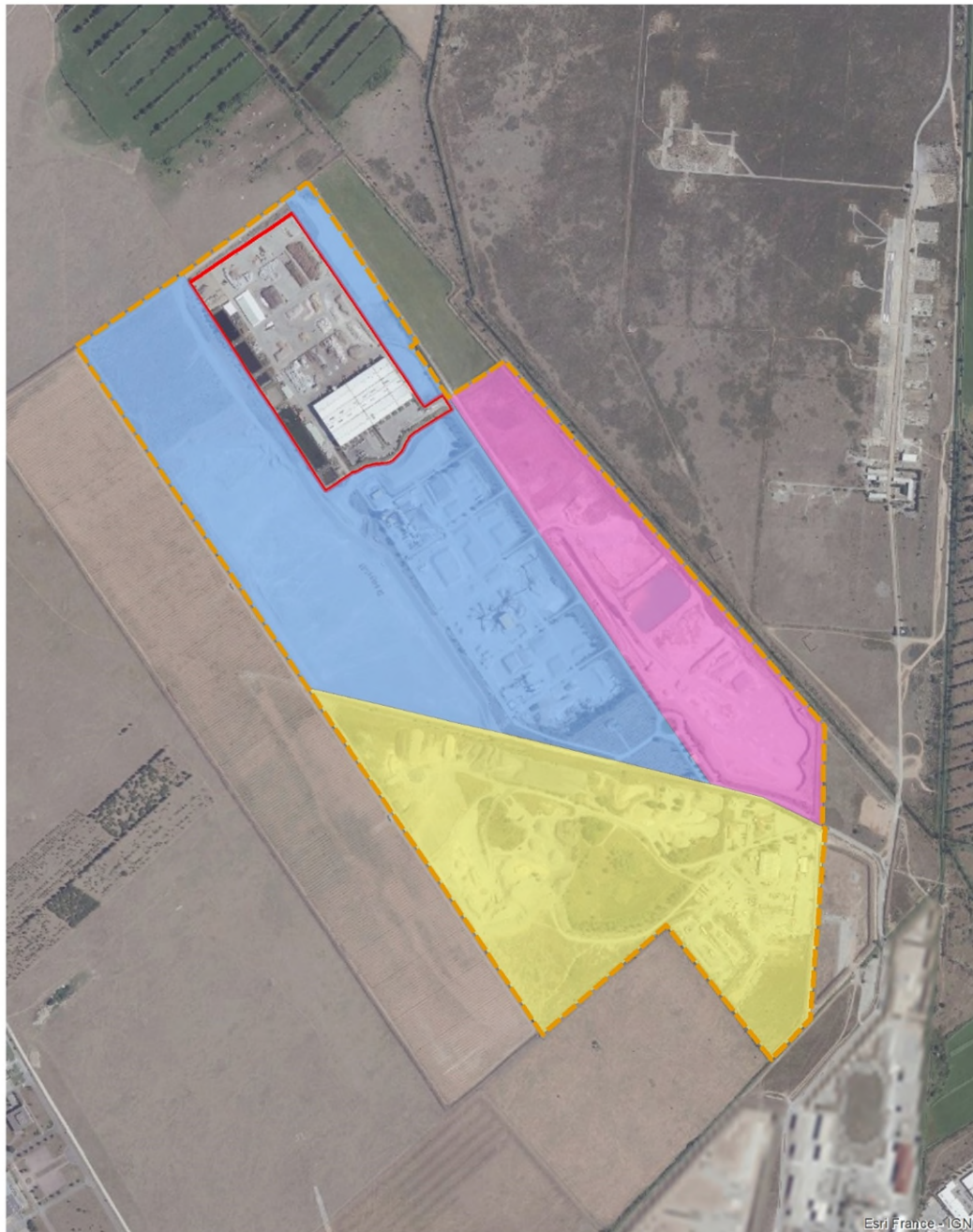


Sources : IGN - Auteur : TAUW, 2023 - N° de projet : 1621664

Echelle : 1:25 000

Référence R003-1621664LED-V02

Figure 5 : Environnement proche du site d'étude (source : IGN)



- Zone d'implantation potentielle
- Pôle industriel - Eco-pôle du Tubé-Ouest

**Site industriel**

- Enrobés de la Crau
- Granulats de la Crau
- TP Provence

Sources : IGN - Auteur : TAUW, 2023 - N° de projet : 1621664

Echelle : 1:10 000

## 4 Etat initial, niveaux de sensibilité et mesures

### 4.1 Etat initial et niveaux de sensibilité

L'état initial a permis de dresser un état des lieux complet de l'environnement au niveau de l'aire d'étude.

Le tableau présenté ci-après établit une analyse des enjeux et sensibilités environnementales au sein des aires d'études :

- Une Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), d'une surface d'environ 13,5 ha ;
- Une Aire d'Etude Immédiate écologique (AEIe), ou aire du projet, zone tampon de 50 m autour de la ZIP
- Une Aire d'Etude Rapprochée écologique (AERe) correspond à l'aire d'influence du projet, zone tampon de 100 m autour de la ZIP
- Une Aire d'Etude Immédiate (AEI), correspondant à la zone tampon de 0,5 km autour de la ZIP ;
- Une Aire d'Etude Eloignée (AEE), correspondant à la zone tampon de 5 km autour de la ZIP.

Pour chaque thématique, l'enjeu représente, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés globalement par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. Cette analyse et hiérarchisation des enjeux est indépendante du projet.

La sensibilité exprime le risque d'altération ou de perte de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du projet sur l'enjeu étudié.

Quatre niveaux d'enjeu et de sensibilité sont définis.

Tableau 1 : Niveaux d'enjeux et de vulnérabilité

Enjeux	Sensibilité
Absence d'enjeux	Absence de sensibilité
Faible	Faible
Moyen	Moyen
Fort	Fort

Référence R003-1621664LED-V02

Tableau 2 : Etat initial et sensibilité vis-à-vis du projet

Thématique	Sous-thématique	Etat initial	Sensibilité vis à vis du projet
Climat	Météorologie	<p>Climat méditerranéen.</p> <p>Station météorologique la plus proche « Istres – le Tubé ».</p> <p>Zone d'étude sujette aux phénomènes de pluies, rafales et températures extrêmes .</p>	Absence de sensibilité
	Topographie	<p>Altimétries comprises entre 23,5 m NGF et 28 m NGF avec une pente nord-est – sud-ouest.</p>	Absence de sensibilité
Sol et Sous-sol	Géologie	<p>Géologie retrouvée à proximité du site d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terre végétale constituée de galets, sur une épaisseur d'environ 0,25 m ;</li> <li>- Poudingue très dur, sur environ 1,5 à 2 m ;</li> <li>- Alluvions constituée de moyens et gros galets (Ø20 à Ø25 mm), graviers et sables.</li> </ul>	Faible
	Pédologie	<p>Site d'étude reposant au fond du vide de fouille aménagé en une plate-forme, 7 à 8 m sous le terrain naturel. Plate-forme imperméabilisée et posée sur des remblais.</p>	Absence de sensibilité
Eau	Eau de surface	<p>Réseau hydrographique dense au sein de l'AEE (cours d'eau, canaux, étangs). Canal de l'Olivier à l'Etang d'Entressen et le canal de Boisgelin localisés environ 180 m à l'Est du site.</p> <p>Etats chimiques et écologique de ces masses d'eaux superficielles qualifiés de moyen à mauvais.</p> <p>Commune d'Istres concernée par le contrat de Canal Crau Sud Alpilles.</p> <p>Gestion des eaux pluviales du site par le biais de cinq bassins de rétention et un bassin d'infiltration. Intégration de surfaces en bassins-versants extérieurs.</p> <p>Régime Déclaratif au titre de la Loi sur l'Eau pour la rubrique 2.1.5.0 : emprise du site et de son bassin-versant extérieur d'une surface totale de 15,5 ha.</p>	Faible
	Eau souterraine et alimentation en eau du site	<p>Localisation du site au droit de la masse d'eau souterraine « Cailloutis de la Crau » (FRDG104). Bons états chimique et quantitatif depuis 2015.</p> <p>Localisation du site en dehors de tout périmètre de captage.</p> <p>Sens d'écoulement de la nappe au droit du site : Nord-Nord—Est – Sud-Sud-Ouest. Variations interannuelles du niveau de la nappe compris entre 0,5 et 1,8 m. Niveaux d'eaux mesurés à proximité du site : de 8 m (Pz Nord) à 12,5 m (Pz Sud).</p> <p>Site ayant une autorisation de captage défini par son arrêté n°22-2018 (9 990 m³/an).</p> <p>Traitement des eaux sanitaires par un système d'assainissement autonome.</p>	Faible

Référence R003-1621664I-ED-V02

Thématique	Sous-thématique	Etat initial	Sensibilité vis à vis du projet
<b>Milieux naturels</b>	Périmètres de protection et inventaires	<p>ZNIEFF : 17 ZNIEFF au sein de l'AEN. ZIP incluse dans la ZNIEFF de type I « Crau sèche » (n° 930020454).</p> <p>Réseau Natura 2000 : ZIP incluse dans la ZPS « Crau » (Oiseaux) (ZPS FR9310064) et dans la ZSC « Crau centrale – Crau sèche » (Habitats Faune et Flore) (ZSC 9301595).</p> <p>Zones humides : 39 zones humides recensées au sein de l'AEN. Un seul habitat caractéristique de zones humides au sens réglementaire présent dans l'AER. Caractère humide de la ZIP non définie du fait de l'absence de sondages pédologiques.</p> <p>Autres zones remarquables ou d'intérêt écologique : ZIP non incluse au sein d'un APPB, d'une RNN, d'une RNR, d'un PNR, d'une réserve de biosphère, concernée par un INPG ou par un cours d'eau défini par l'arrêté continuité écologique.</p> <p>Sites sous maîtrise foncière : Plusieurs sites sous maîtrise foncière et/ou d'usage localisés au sein de l'AEN. ZIP ayant des liens fonctionnels avec les sites sous maîtrise foncière et/ou d'usage proches relatifs aux cortèges de la Crau sèche.</p> <p>Plans d'Actions Nationaux : ZIP inscrit dans un territoire couvert par deux PNA : 1. En faveur du Lézard ocellé (inclusion dans la ZIP hautement probable) ; 2. En faveur de la Petite massette.</p> <p>Fonctionnalité écologique de la ZIP : Absence de rôle fonctionnel particulier à l'échelle locale.</p>	Faible
	Habitats naturels et flore	« Pelouses steppiques de la Crau » à enjeux très fort (pourcentage dans l'AEI : 8,2 %) et « Prairies de fauche de la Crau » à enjeux moyens (pourcentage dans l'AEI : 5,4 %) et pour partie humide.	Faible
	Zones humides	Un seul habitat caractéristique de zones humides au sens réglementaire présent à l'est de la ZIP : fossé couvert de massettes.	Faible
	Invertébrés	Trois espèces patrimoniales d'invertébrés à enjeux très fort dans les zones de Coussouls de Crau au nord et à l'ouest de la ZIP : l'Hespérie de la Balotte, l'Œdipode occitane et le Louvet. Autres espèces recensées dans l'AEN.	Fort
	Amphibiens	Présence du Crapaud calamite pouvant occuper les zones humides temporaires de l'aire d'étude rapprochée écologique.	Modéré
	Reptiles	Lézard ocellé observé sur le talus à l'ouest de la ZIP en 2023.	Fort
	Oiseaux	Cortège d'oiseaux d'enjeu assez fort relevé dans les zones de Coussouls, dans la prairie de fauche et dans d'autres friches en périphérie du site en exploitation (Cochevis huppé, Œdicnème criard, etc.).	Faible
	Mammifères terrestres	Sans objet.	Faible
	Chiroptères	Espèces contactées dans l'AEN (Molosse de Cestoni, Pipistrelle de Nathusius, etc.).	Fort
	Fonctionnalité écologique de la ZIP	Localisation au sein de périmètre de protection des inventaires : néanmoins, absence d'enjeu fonctionnel notable.	Faible

Référence R003-1621664I-ED-V02

Thématique	Sous-thématique	Etat initial	Sensibilité vis à vis du projet
	Synthèse des enjeux écologiques	Bordures nord et ouest de la ZIP présentant des enjeux forts. Partie nord de l'AER : enjeux très fort. Partie est de l'AER : enjeux assez forts. Parties est et sud de l'AEI : enjeux moyens. Partie ouest de l'AER et de l'AEI : enjeux faibles.	Fort
Milieu humain	Contexte démographique	Population istréenne considérée comme homogène en termes d'âge. Plusieurs phases d'évolution démographique entre 1968 et 1982 (population x2,13), entre 1982 et 1999 (x1,36), et à partir de 1999 (x1,13). Population active passant de 72,2 % à 75,1 % entre 2009 et 2020. Taux de chômage ayant augmenté entre 2009 et 2014, puis ayant diminué entre 2014 et 2020.	Absence de sensibilité
	Occupation du sol, urbanisme et emprise foncière	Localisation de l'emprise du site au droit des parcelles A 1326 et K 1426, d'une surface totale de 134 260 m <sup>2</sup> . Accès aux deux parcelles par une servitude de passage à travers l'EcoPôle du Tubé Ouest — sur la parcelle A 1327. Localisation en zone UEb du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Istres, qui correspond au centre de tri et de traitement des déchets situé au lieu-dit la Grande Groupède.	Absence de sensibilité
	Servitudes d'Utilités Publiques	Site concerné par les Servitudes d'Utilités Publiques : Servitude PT1 relative aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques : - Centre radioélectrique d'Istres le Paty → Site d'étude localisé en zone secondaire de dégagement contre les obstacles pour l'altitude 69 m NGF. - Centre radioélectrique d'Istres Aéroport → Site d'étude implanté en « zone de protection pratique ». Servitude T5 relative au dégagement des aéroports civils et militaires Base aérienne d'Istres → Site d'étude implanté au droit de la zone de dégagement aéronautique pour l'altitude 69 m NGF. → Four/chaudière et cheminée projetés culminant à 45 m, soit 69 m NGF.	Fort
	Environnement économique et industriel	Evolution du nombre d'actifs de +0,7 % entre 2009 et 2020. Phénomène migratoire domicile / travail important. Nombre d'actifs travaillant dans la commune de résidence de -3,6 % entre 2009 et 2020. Secteurs d'activités majoritairement présents : Administration publique, enseignement, santé, action sociale, Commerce, transports, services divers.	Absence de sensibilité

Référence R003-1621664I-ED-V02

Thématique	Sous-thématique	Etat initial	Sensibilité vis à vis du projet
		Evolution des Catégories Socio-Professionnelles (CSP) : +2,9 % de retraités, +0,2 % de cadres et professions intellectuelles supérieures, -1,2 % d'employés, -0,8 % de professions intermédiaires et -0,7 % d'ouvriers entre 2009 et 2020. 2 819 établissements en 2021, notamment dans le secteur du commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration, majoritairement de petits établissements de 1 à 9 salariés. Création d'entreprises de + 59% entre 2012 et 2022.	
	Environnement agricole	La zone d'étude ne se situe pas sur des terres agricoles, mais sur une zone déjà anthropisée.	Absence de sensibilité
	Etablissements recevant du public	Zone d'étude principalement industrielle, absence d'ERP à moins de 2 km du site.	Absence de sensibilité
	Activités de tourisme et de loisirs	Zone d'étude en dehors d'une zone touristique et de loisirs.	Absence de sensibilité
<b>Nuisances environnantes</b>	Bruit	Plusieurs sources de nuisances sonores : circulation automobile (RN569, RD5), trafic ferroviaire, nombreuses activités riveraines du site au sein de l'AEE (dont de x dans l'AEI : Carrière Granulats de la Crau SAS et Enrobés de la Crau). Sources sonores du site : passage de camions sur site, broyeurs du hangar de tri. Campagnes de mesures acoustiques de 2012 et 2015 : mesures de bruits conformes.	Faible
	Odeur	Site localisé en zone d'activités industrielles. Au niveau du site : odeurs de végétation (plateforme de compostage), odeurs du système d'assainissement autonome, et odeurs de gaz d'échappement liées à la circulation des poids-lourds.	Faible
	Emissions lumineuses	ZIP au droit d'une zone de pollution lumineuse de classe 5 sur l'échelle de Bortle : ciel de banlieue. Sources d'émission lumineuse dans le secteur du projet : éclairage public urbain et sites industriels voisins. Principales sources d'éclairage induites par l'exploitation du site, générées par les projecteurs fixes utilisés durant les horaires de travail et en période nocturne, présents au droit du bâtiment de tri et de la déchèterie professionnelle. Eléments de sécurité du site, respectant les normes de sécurité et la réglementation du travail.	Faible
<b>Air et santé</b>	Qualité de l'air	Les principales sources d'émissions sur le secteur d'étude sont actuellement les sites industriels présents dans la zone et dans une moindre mesure le trafic routier. Stations de référence : Istres (O <sub>3</sub> ) à environ 5 km au Sud-est du site d'étude et Fos les Carabins (SO <sub>2</sub> , PM <sub>2,5</sub> , C <sub>6</sub> H <sub>6</sub> As, Cd, Pb) à environ 10 km au Sud.	Modéré

Référence R003-1621664I-ED-V02

Thématique	Sous-thématique	Etat initial	Sensibilité vis à vis du projet
		<p>Concentrations moyennes annuelles enregistrées en dessous des objectifs de qualité et des valeurs limites annuelles, avec un léger dépassement de l'objectif de qualité pour les PM2,5.</p> <p>Niveaux d'empoussièrement faibles sur la commune.</p> <p>Plusieurs établissements à l'origine de rejets atmosphériques au sein de l'AEE, dans deux au sein de l'AEI (Enrobés de la Crau et Granulats de la Crau).</p> <p>Sources d'émissions canalisées (zone de production CSR) et diffuses (plateformes extérieures et ensemble du site).</p>	Modéré
	Sources de contamination environnantes	Plusieurs établissements à l'origine de rejets atmosphériques au sein de l'AEE, dans deux au sein de l'AEI (Enrobés de la Crau et Granulats de la Crau).	
	Rejets atmosphériques du site	Plusieurs sources d'émissions canalisées (zone CSR) et diffuses (plateformes extérieures et ensemble du site).	
Trafic	Environnement routier, fluvial, ferroviaire et aéroportuaire du site	<p>Routier : autoroutes A54 et A55, route nationale N569, route départementale D5, chemin communal n°11, chemin militaire du camp du Paty, chemin de Capeau, rond-point de la Transhumance.</p> <p>Fluvial : canal de Boisgelin, canal de l'étang de l'Olivier à l'étang d'Entressen.</p> <p>Ferroviaire : ligne ferroviaire Fos-sur-Mer – Istres – Miramas – St-Martin-de-Crau – Arles, gare de triage de Miramas.</p> <p>Aéroport : base militaire aéroportuaire d'Istres « Charles Monier ».</p>	Modéré
	Accessibilité du site	<p>De nombreuses infrastructures de transports à proximité. Accès au site par la RN569, puis depuis le chemin militaire du camp du Paty.</p> <p>Plusieurs entrées : une entrée principale et une sortie principale pour les camions et véhicules utilitaires, une entrée – sortie pour les véhicules légers liés aux activités de compostage, biodéconditionnement, méthanisation et unité de valorisation énergétique de déchets type CSR, et une entrée – sortie secondaire pour les véhicules légers liés aux activités du centre de tri et de préparation CSR. Ouverture du lundi au samedi soit 6 j / 7, de 6h à 22h soit 16 h / jour.</p>	Faible
	Trafic routier	<p>RN569 : Trafic moyen journalier cumulé de 21 197 véhicules dont 7,7 % de poids lourds (point n°1) et de 25 934 véhicules dont 10,8 % de poids lourds (point n°2).</p> <p>Point d'entrée du site (point n°4) : Passage journalier de 181 poids lourds et 183 véhicules légers.</p> <p>En comparant le flux du trafic poids-lourds allers-retours journalier du point n°4 avec ceux des autres points, le flux du point n°4 correspond à 11 % du flux du point n°1, 6 % du flux du point n°2 et 7,8 % flux du point n°3.</p>	Modéré

Référence R003-1621664I-ED-V02

Thématique	Sous-thématique	Etat initial	Sensibilité vis à vis du projet
<b>Risques naturels</b>	Feu de forêt	Absence de zones boisées aux abords du site et au droit de la ZIP.	Absence de sensibilité
	Inondation par ruissellement	Absence de risque d'inondation par ruissellement répertorié au droit du site. Système de gestion des eaux pluviales en place permettant de collecter les eaux de ruissellement de la quasi-totalité du site : évitement du risque.	Faible
	Inondation par remontée de nappe phréatique	Localisation du site au droit d'un risque d'inondation par remontée de nappe : plateforme implantée sous 7 à 8 m sous le terrain naturel.	Fort
	Séisme	Commune d'Istres classée en zone de sismicité 3.	Modéré
	Retrait et au gonflement des argiles	Site localisé au droit d'une zone à faibles risques pour cet aléa.	Faible
	Cavités souterraines	Aucune cavité n'est recensée au droit du site d'étude.	Absence de sensibilité
	Radon	Commune d'Istres concernée par un risque faible au radon.	Absence de sensibilité
<b>Risques technologiques</b>	Sites et sols pollués	Etude de sol menée en 2017 par NEODYME : seuls dépassements observés provenant de concentrations en cuivre et en hydrocarbures supérieures aux seuils. Etude de sol menée en 2024 par TAUW France : présence de PFAS en surface au niveau des zones non recouvertes (graviers) (liés aux sinistres arrivés entre 2011 et 2022) Aménagements existants pour limiter le risque de pollution des sols.	Faible
	Risques industriels	Présence de sites BASIAS à moins d'un kilomètre de la ZIP. Présence de sites BASOL et Secteurs d'Informations sur les Sols au sein de l'AEE. Etablissement SEVESO (Gare de triage de Miramas) localisée à environ 4,8 km au Nord-Est du site. Intégration du site au sein du PPI de cet établissement. Localisation d'ICPE à proximité du site.	Modéré
	Nucléaire	Site d'étude en dehors du périmètre d'alerte du Plan Particulier d'Intervention de la base aérienne d'Istres.	Absence de sensibilité

Référence R003-1621664I-ED-V02

Thématique	Sous-thématique	Etat initial	Sensibilité vis à vis du projet
	Dépôt des essences des armées	Périmètre de danger de 200 m autour du dépôt d'essences des armées de la base aérienne 125 « Charles Monier » d'Istres. Site d'étude localisé à environ 1,6 km au Nord-Est de ce dépôt.	Absence de sensibilité
	Dépôt de munitions	Site en dehors du périmètre d'isolement du dépôt de munitions de Provence sur le Coussoul de Calissane.	Absence de sensibilité
	Transport de Matières Dangereuses	Aucuns sites / axes de transport de matières dangereuses localisés à moins de 1 km du site d'étude.	Absence de sensibilité
	Rupture de barrage	Absence de ce risque sur la commune, et ainsi, au droit du site d'étude.	Absence de sensibilité
<b>Déchets</b>	Gestion des déchets du site	Production de déchets par le site et modalités mises en place afin de la limiter.	Faible
<b>Paysage et patrimoine</b>	Contexte paysager local	Localisation au sein de l'unité paysagère de la Crau. Centre de tri au cœur d'un site industriel et à proximité de terrains militaires ou champs.	Faible
	Contexte patrimonial	Aucuns sites classés, sites inscrits, opérations grands sites et sites UNESCO dans un rayon de 5 km autour du site. Plusieurs monuments historiques et protections au titre de leurs abords recensés autour du site, entre 3,9 et 4,8 km.	Faible
<b>Utilisation rationnelle de l'énergie</b>	Consommation	Consommations en électricité pour le fonctionnement des installations et en GNR pour le fonctionnement des engins.	Faible

Référence R003-1621664LED-V02

## 4.2 Synthèse des effets et des mesures

Le tableau suivant synthétise les effets du site de SUEZ RV ISTRES dans son ensemble en phase exploitation, et les effets de la construction des nouveaux aménagements pour la phase chantier, ainsi que les mesures ERC à mettre en œuvre.

Type d'effet	Niveaux d'effets			
Effet négatif	Fort	Modéré	Faible	Nul
Effet positif	Fort	Faible		
Aucun effet	Sans effet			

L'évaluation des effets est accompagnée d'une appréciation sur leur nature et leur intensité :

- D = Direct / I = Indirect ;
- T = Temporaire / P = Permanent ;
- CT = court terme / MT = moyen terme / LT = long terme

**Remarque :** Les mesures réglementaires de surveillance de l'installation dans le cadre de la mise en fonctionnement des installations ne sont pas reprises dans ce tableau (surveillance des émissions atmosphériques, des rejets aqueux (eaux pluviales), émissions sonores, etc.). Elles sont néanmoins évoquées dans les parties « Mesures de la séquence Eviter-Réduire-Compenser » des différentes thématiques présentées au sein de cette étude.

Référence R003-1621664LED-V02

Tableau 3 : Synthèse des effets et des mesures

Thématiques	Sous-thématiques	Effets potentiels	Niveau d'effet	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effets résiduels	Mesures compensatoires, de suivi ou d'accompagnement	Coûts des mesures
				D / I	T / P					
Climat	Climat	<u>Phase chantier :</u> Emissions temporaires et localisées de poussières et de gaz d'échappement (dont des gaz à effet de serre) par les engins de chantier.	Faible	D	T	CT	Mesures liées à l'envol de poussières lors du passage des camions : entretien régulier des véhicules. Généralités de chantier.	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts.
		<u>Phase exploitation :</u> Emissions diffuses de poussières et de gaz d'échappement (dont des gaz à effet de serre) par les engins et les camions.	Nul	D	P	LT	Mesures liées à l'envol de poussières lors du passage des camions : entretien régulier des véhicules.	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts.
		<u>Phase exploitation :</u> Mise en place des installations unité de valorisation énergétique de déchets type CSR et méthaniseur permettant de réduire les gaz à effet de serre émis.	Fort	D	P	LT	Bâtiment de tri : équipement de systèmes d'aspiration des poussières et filtres à air. Unité de valorisation énergétique de déchets type CSR : équipement d'installations de traitement et d'analyse des fumées. Biodéconditionnement : système de désodorisation.	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts.
Sol et Sous-sol	Topographie, Géologie, Pédologie	<u>Phase chantier :</u> Mouvements de terre. Risque de pollution accidentelle par des produits ou par les engins lors de l'aménagement des réseaux.	Faible	D	T	CT	<u>Phase chantier :</u> Délimitation des emprises du chantier, gestion équilibrée des mouvements de terre et réduction des risques d'érosion. Eviter tout débordement des engins de chantier hors des zones de travaux. Réduire au maximum les emprises des travaux et des chemins d'accès pour éviter la dégradation inutile. Généralités de chantier.	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts.
		<u>Phase d'exploitation :</u> Risque de pollution accidentelle par des produits ou par les engins lors d'une phase d'exploitation (dépotage, entretien camion, fuite des cuves de stockage...).	Faible	D	T	LT	Imperméabilisation des surfaces liées à l'activité. Unité de méthanisation et d'unité de compostage sur rétention conformes à la réglementation.	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts.
		<u>Phase chantier :</u> - Impacts quantitatifs : Absence de barrière hydraulique. - Impacts qualitatifs : Risque de pollution accidentelle par des produits ou par les engins.	Faible	D	T	CT	<u>Phase chantier :</u> Généralités de chantier. Confinement des ouvrages de gestion des eaux pluviales en cas de pollution. Vérification de la qualité des eaux avant infiltration. Gestion des eaux polluées.	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts.
Eau	Eau de surface	<u>Phase d'exploitation :</u> - Impacts quantitatifs : Absence de barrière hydraulique. Augmentation du débit de pointe entre l'état actuel et l'état projet. Gestion des eaux pluviales existante. - Impacts qualitatifs : Prévention des risques de pollutions accidentelles et chroniques.	Faible	D	P	LT	<u>Phase d'exploitation :</u> - Mesures quantitatives : Gestion des eaux pluviales. - Mesures qualitatives : Création de rétentions au niveau de l'unité de méthanisation / biodéconditionnement et de l'unité de compostage. Contrôle des eaux collectés potentiellement souillées. Programme de suivi analytique des eaux pluviales adapté aux activités Contrôle avant infiltration dans la nappe	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts.
		<u>Phase chantier :</u>	Faible	D	T	LT	<u>Phase chantier :</u>	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts.

Référence R003-1621664LED-V02

Thématiques	Sous-thématiques	Effets potentiels	Niveau d'effet	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effets résiduels	Mesures compensatoires, de suivi ou d'accompagnement	Coûts des mesures
				D / I	T / P					
Milieux naturels	Eau souterraine et alimentation en eau du site	Risque de pollution accidentelle par des produits ou par les engins lors de l'aménagement des réseaux. <u>Phase d'exploitation :</u> - Impacts quantitatifs : Augmentation des volumes en eau prélevés par rapport à l'état actuel.	Faible	D	P	LT	Généralités de chantier.  <u>Phase d'exploitation :</u> - Mesures quantitatives : Réduction de la consommation en eau au sein du process. Actions mises en œuvre dans le cadre d'une restriction d'usage (sécheresse).	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts.
		<u>Phase d'exploitation :</u> - Impacts quantitatifs : Rejets d'effluents industriels : réutilisation au sein des process.	Faible	D	P	LT	/	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts.
		<u>Phase d'exploitation :</u> - Impacts qualitatifs : Rejets des eaux pluviales traitées et des eaux usées sanitaires traitées dans les sous-sols et ainsi vers les eaux souterraines.	Faible	D	P	LT	<u>Phase d'exploitation :</u> - Impacts qualitatifs : Prévention des risques accidentelles (au niveau des installations). Surveillance qualitative de la nappe phréatique au droit du site. Surveillance qualitative du rejet des eaux usées sanitaires. Dispositions constructives des réseaux humides et secs.	Aucun	Aucune	Intégré aux coûts.
	Habitats naturels et zones humides	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Absence d'impacts sur ces milieux : site existant.	Nul	D	P	LT	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Balisage préventif des habitats adjacents à la zone travaux (A).	Aucun	Suivi écologique de la faune en phase d'exploitation (C).  Gestion environnementale du chantier (D).	8 000 € H.T. (A). 850€ H.T. (B). 6 000 € H.T. (18 000 € H.T. sur 3 ans) (C). 2 500 € H.T. (D).
	Flore	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Absence d'impacts sur ces milieux : site existant.	Nul	D	P	LT	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Balisage préventif des habitats adjacents à la zone travaux (A).			
	Invertébrés	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Destruction d'une très faible partie de l'habitat des espèces présentant un enjeu et recensé au niveau du site : site existant.	Nul	D	P	LT	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Adaptation des périodes de travaux. Limitation et / ou adaptation de l'éclairage nocturne.			
	Amphibiens	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Absence d'impacts sur ces espèces : site existant.	Nul	D	P	LT	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Adaptation des périodes de travaux. Limitation et / ou adaptation de l'éclairage nocturne.			
	Reptiles	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Destruction d'une faible surface d'habitat d'espèces présentant un enjeu et recensé au niveau du site : site existant.	Nul	D	P	LT	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Adaptation des périodes de travaux. Vigilance pour les reptiles lors du déplacement des bennes. (B). Limitation et / ou adaptation de l'éclairage nocturne. Maintien et gestion des délaissés en faveur des cortèges d'insectes des milieux ouverts et du Lézard ocellé.			
	Oiseaux	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Absence d'impacts sur ces espèces : site existant et absence de destruction de bâtiments offrant des sites potentiels de nidification.	Nul	D	P	LT	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Adaptation des périodes de travaux. Limitation et / ou adaptation de l'éclairage nocturne.			
	Mammifères terrestres	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Absence d'impacts sur ces espèces : site existant.	Nul	D	P	LT	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Adaptation des périodes de travaux. Limitation et / ou adaptation de l'éclairage nocturne.			
Chiroptères	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u>	Nul	D	P	LT	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u>				

Référence R003-1621664LED-V02

Thématiques	Sous-thématiques	Effets potentiels	Niveau d'effet	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effets résiduels	Mesures compensatoires, de suivi ou d'accompagnement	Coûts des mesures	
				D / I	T / P						CT / MT / LT
Milieu humain		Absence d'impacts sur ces espèces : site existant et absence de destruction de bâtiments offrant des gîtes potentiels.					Adaptation des périodes de travaux. Limitation et / ou adaptation de l'éclairage nocturne.				
	Fonctionnalité écologique	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Absence d'impacts du projet : site existant.	Nul	D	P	LT	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Balisage préventif des habitats adjacents à la zone travaux (A).				
	Contexte démographique	/	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.	
	Occupation du sol, urbanisme et emprise foncière	/	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.	
	Servitudes d'Utilités Publiques	<u>Phase travaux :</u> Recours à une grue qui traversera l'altitude 69 m NGF.	Fort	D	T	CT	<u>Phase chantier :</u> Généralités de chantier. Lors de l'utilisation de la grue, une zone limitée de cette servitude sera ouverte à SUEZ RV. Des créneaux d'autorisation d'utilisation de la grue au-delà de l'altitude en servitude seront octroyées par la base aérienne d'Istres. Aucune coactivité ne sera réalisée entre la base aérienne d'Istres et le site de SUEZ RV.			Intégré aux coûts.	
		<u>Phase d'exploitation:</u> Création de nouvelles installations dont l'altitude maximale sera de 69 m NGF : respect des hauteurs proscrites par les servitudes PT1 et T5.	Faible	D	P	LT	<u>Phase d'exploitation :</u> Respect des hauteurs proscrites par les servitudes PT1 et T5.				Intégré aux coûts.
	Environnement économique et industriel	<u>Phase travaux :</u> Mobilisation d'entreprises pour la réalisation de certaines prestations. <u>Phase d'exploitation:</u> Création d'emplois et valorisation des compétences locales.	Faible	D	T	CT	/	/	/	Intégré aux coûts.	
	Environnement agricole	/	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.	
	Etablissements recevant du public	/	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.	
	Activités de tourisme et de loisirs	/	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.	
Nuisances environnementales	Bruit	<u>Phase travaux :</u> Légère augmentation du flux routier et ainsi du niveau sonore.	Faible	D	T	CT	/	/	/	Intégré aux coûts.	
		<u>Phase d'exploitation :</u> Légère augmentation du flux routier et ainsi du niveau sonore.	Faible	D	P	LT	<u>Phase d'exploitation :</u> Mesures préventives (utilisation de chariots électriques, règles de circulation, etc.).	/	/	Intégré aux coûts.	
	Odeur	<u>Phase travaux :</u>	Faible	D	T	CT	<u>Phase travaux :</u>	/	/	Intégré aux coûts.	

Référence R003-1621664LED-V02

Thématiques	Sous-thématiques	Effets potentiels	Niveau d'effet	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effets résiduels	Mesures compensatoires, de suivi ou d'accompagnement	Coûts des mesures
				D / I	T / P					
Air et santé	Emissions lumineuses	Emissions olfactives liées aux gaz d'échappement. <u>Phase d'exploitation :</u> Emissions olfactives liées aux activités de compostage, biodéconditionnement et méthanisation : néant. Emissions olfactives liées aux gaz d'échappement.	Faible	D	P	LT	Conformité des engins de chantier. <u>Phase d'exploitation :</u> Désodorisation du bâtiment du biodéconditionneur Programme de surveillance des odeur du site renforcée la première année Conformité des engins.	/	/	10 000€ par étude.
		<u>Phase travaux :</u> Travaux effectués en période diurne.	Faible	D	T	CT	<u>Phase travaux :</u> Travaux effectués en période diurne.			Intégré aux coûts.
		<u>Phase d'exploitation :</u> Exploitation en période diurne. Eclairage des installations pour assurer leur sécurité.	Faible	D	P	LT	<u>Phase d'exploitation :</u> Exploitation effectuée en période diurne. Orientation des éclairages vers l'intérieur du site.	/	/	Intégré aux coûts.
	Qualité de l'air et rejets atmosphériques du site	<u>Phase travaux :</u> Rejets atmosphériques liés aux gaz d'échappement et au trafic routier, et émissions de gaz de combustion liées à l'utilisation d'un groupe électrogène.	Faible	D	T	CT	<u>Phase travaux :</u> Respect de limitation de vitesse sur site. Arrosage des pistes possible.	/	/	Intégré aux coûts.
		<u>Phase d'exploitation :</u> Rejet provenant des nouvelles installations (unité de valorisation énergétique de déchets type CSR, bâtiment de préparation CSR, bâtiment de biodéconditionnement).	Faible	D	P	LT	<u>Phase d'exploitation :</u> Respect de limitation de vitesse sur site. Arrosage des pistes possible. Bâtiment de tri : systèmes d'aspiration des poussières et de filtres à air. Unité de valorisation énergétique de déchets type CSR : traitement des fumées et analyseur de fumées. Biodéconditionnement : bâtiment fermé et désodorisation Méthanisation : absence d'effluents en fonctionnement normal.	/	/	Intégré aux coûts.
Trafic	Trafic routier	<u>Phase travaux :</u> Légère augmentation du trafic.	Faible	D	T	CT	/	/	/	Intégré aux coûts.
		<u>Phase d'exploitation :</u> Légère augmentation du trafic.	Modéré	D	P	LT	<u>Phase d'exploitation :</u> Organisation de l'accès routier. Optimisation du trafic et gestion des flux de déchets liée à l'organisation projetée. Mesures organisationnelles du site. Contrôle des accès.	/	/	Intégré aux coûts.
Risques naturels	Feu de forêt	/	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.
	Inondation par ruissellement	<u>Phase d'exploitation :</u> Gestion des eaux pluviales.	Faible	D	P	LT	/	/	/	Intégré aux coûts.
	Inondation par remontée de nappe	<u>Phase travaux et phase d'exploitation :</u> Absence d'impacts.	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.
	Séisme	<u>Phase d'exploitation :</u> Respect des normes de l'EUROCODE 8 (Norme NF EN 1998) : « Calcul des structures pour leur résistance au séisme et bâtiments tenant la vitesse d'accélération. »	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.
	Retrait et au gonflement des argiles	<u>Phase d'exploitation :</u>	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.

Référence R003-1621664LED-V02

Thématiques	Sous-thématiques	Effets potentiels	Niveau d'effet	Nature de l'effet		Intensité de l'effet	Synthèse des mesures Evitement (E) / Réduction (R)	Effets résiduels	Mesures compensatoires, de suivi ou d'accompagnement	Coûts des mesures
				D / I	T / P					
		Réalisation d'une étude géotechnique pour vérifier la capacité de portance des structures porteuses et bâtiments.								
	Cavités souterraines	/	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.
	Radon	/	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.
Risques technologiques	Risques technologiques	<u>Phase travaux :</u> Absence de liens avec le voisinage.	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.
		<u>Phase d'exploitation :</u> Absence de risques.	Nul	/	/	/	/	/	/	Intégré aux coûts.
Déchets	Déchets	<u>Phase travaux :</u> Déchets générés durant la phase travaux.	Faible	D	T	CT	<u>Phase travaux :</u> Gestion et recyclage des déchets.	/	/	Intégré aux coûts.
		<u>Phase d'exploitation :</u> Déchets générés durant la phase d'exploitation.	Faible	D	T	CT	<u>Phase d'exploitation :</u> Gestion et recyclage des déchets.	/	/	Intégré aux coûts.
Paysage et patrimoine	Impacts visuels et paysagers du site	<u>Phase d'exploitation :</u> Site peu perceptible.	Faible	D	P	LT	<u>Phase d'exploitation :</u> Intégration des bâtiments et infrastructures. (1)	/	Maintien et création d'aménagements paysagers au niveau du bâtiment de tri existants (2)	Intégré aux coûts. (1) A définir (2).
		<u>Phase d'exploitation :</u> Réduction de la consommation par le biais de technologies retenues pour l'unité de valorisation énergétique, le biodéconditionneur, le méthaniseur et la plateforme de compostage. Recirculation de l'ensemble des effluents.	Faible	D	P	LT	/	/	/	Intégré aux coûts.
Utilisation rationnelle de l'énergie	Consommation	<u>Phase travaux :</u> Besoins électriques et en carburant.	Faible	D	T	CT	<u>Phase travaux :</u> Mesures concernant la consommation électrique et la consommation de carburant.	/	/	Intégré aux coûts.
		<u>Phase d'exploitation :</u> Fonctionnement de l'unité de valorisation énergétique de déchets type CSR et de l'unité de méthanisation nécessitant la consommation d'énergie.	Modéré	D	P	LT	<u>Phase d'exploitation :</u> Autoconsommation d'une partie de l'électricité produite Unité de valorisation énergétique de déchets type CSR : consommation d'énergie par le biais du traitement des fumées. Méthaniseur : réutilisation de la chaleur fatale de l'unité de valorisation énergétique.	/	/	Intégré aux coûts.

Référence R003-1621664LED-V02

### 4.3 Vulnérabilité à des risques d'accidents ou de catastrophes majeures

Le tableau ci-dessous présente une description des incidences négatives notables attendues du projet sur l'environnement qui résultent de la vulnérabilité du projet à des risques d'accidents ou de catastrophes majeures en rapport avec le projet. Des mesures d'atténuation sont mises en place dans le cadre du projet, elles sont également détaillées dans le tableau ci-dessous.

Echelle des enjeux :

Nul	Faible	Modéré	Fort
-----	--------	--------	------

Tableau 4 : Présentation des catastrophes majeures pouvant avoir lieu

Risques	Nature des risques	Contexte du projet et incidences négatives	Impact brut	Mesures d'atténuation	Impact résiduel
Risques de catastrophes majeures (origine naturelle)	<b>Feu de forêt</b>	Absence de zones boisées aux abords du site et au droit du site.	Nul	Maintien d'un système de lutte contre l'incendie sur site.	Nul
	<b>Inondation par ruissellement</b>	Absence de risque d'inondation par ruissellement répertorié au droit du site. Système de gestion des eaux pluviales en place permettant de collecter les eaux de ruissellement de la quasi-totalité du site : évitement du risque.	Nul	Maintien du système de gestion des eaux pluviales existant.	Nul
	<b>Inondation par remontée de nappe phréatique</b>	Localisation du site au droit d'un risque d'inondation par remontée de nappe : imperméabilisation du site. Absence d'impacts en phase travaux et phase d'exploitation.	Nul	Maintien de l'imperméabilisation du site.	Nul
	<b>Séisme</b>	Site en zone de sismicité 3	Modéré	Le projet sera conforme à l'EUROCODE 8 (Norme NF EN 1998) : « Calcul des structures pour leur résistance au séisme.	Nul
	<b>Retrait et au gonflement des argiles</b>	Site localisé au droit d'une zone à faibles risques pour cet aléa. Réalisation d'une étude géotechnique pour vérifier la capacité de portance des structures porteuses et bâtiments.	Nul	Prise en compte de cet aléa dans le dimensionnement avant-projet.	Nul
	<b>Neige</b>	La présence de neige n'a pas d'impact sur les activités futures.	Nul	Aucune	Nul
	<b>Tornado et vents</b>	Nombre moyen de jours avec rafales $\geq 57,6$ km/h de 115 jours par an. Risque faible d'arrachage des installations.	Faible	Prise en compte de cet aléa dans le dimensionnement avant-projet.	Nul
Risques d'accidents majeurs (origine anthropique)	<b>PPRT et Sites Seveso</b>	Présence de sites BASIAS à moins d'un kilomètre du site. Présence de sites BASOL et Secteurs d'Informations sur les Sols dans un rayon de 10 km. Etablissement SEVESO (Gare de triage de Miramas) localisée à environ 4,8 km au Nord-Est du site. Intégration du site au sein du PPI de cet établissement. Localisation d'ICPE à proximité du site.	Modéré	Aucune	Nul
	<b>Flux de Transport de Matières Dangereuses à proximité du site</b>	Aucuns sites / axes de transport de matières dangereuses localisés à moins de 1 km du site d'étude.	Nul	Aucune	Nul
	<b>Nucléaire</b>	Site d'étude en dehors du périmètre d'alerte du Plan Particulier d'Intervention de la base aérienne d'Istres.	Nul	Aucune	Nul
	<b>Dépôt de munitions et Dépôt des essences des armées</b>	Site en dehors du périmètre d'isolement du dépôt de munitions de Provence sur le Coussoul de Calissane. Périmètre de danger de 200 m autour du dépôt d'essences des armées de la base aérienne 125 « Charles Monier » d'Istres. Site d'étude localisé à environ 1,6 km au Nord-Est de ce dépôt.	Nul	Aucune	Nul

Référence R003-1621664LED-V02

## 5 Utilisation des meilleures techniques disponibles

Les Meilleures Techniques Disponibles (MTD), retranscription française des Best available technical REFERENCES (BREFs) issues de la directive européenne « IPPC », sont le recensement, par secteur d'activité, des techniques les plus avancées en termes d'efficacité et de performances environnementales.

Les rubriques dites « IED » concernent les ICPE dont l'une (ou plusieurs) des activités est susceptible de générer des émissions industrielles polluantes pour l'environnement.

### 5.1 Rubriques IED concernant le projet

Les rubriques dites « IED » concernent les ICPE dont l'une (ou plusieurs) des activités est susceptible de générer des émissions industrielles polluantes pour l'environnement.

Les rubriques ICPE concernées par la Directive IED au sein du site de La Grande Groupède sont les suivantes :

Tableau 5 : Rubriques IED concernant le site de La Grande Groupède

Rubrique	Désignation	Activités	Classement	Rayon d'affichage
3520	<p><b>Incinération ou coïncinération de déchets</b></p> <p>Elimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de coïncinération des déchets :</p> <p>Pour les déchets dangereux avec une capacité supérieure à 10 tonnes par jour</p>	<p><b>Unité de Valorisation énergétique de combustibles type</b></p> <p><b>CSR :</b></p> <p>Capacité maximale de traitement de déchets non dangereux : 29,5 t/h</p>	A	3 km
3532	<p><b>Valorisation ou un mélange de valorisation et d'élimination, de déchets non dangereux non inertes avec une capacité supérieure à 75 tonnes par jour et entraînant une ou plusieurs des activités suivantes, à l'exclusion des activités relevant de la directive 91/271/CEE :</b></p> <p>- traitement biologique</p>	<p><b>Centre de tri et préparation CSR :</b></p> <p>Capacité maximale de matières traitées : 615 tonnes / jour</p> <p><b>Compostage de boues de station d'épuration et de déchets fermentescibles :</b></p> <p>Moyenne annuelle de matières traitées : 74,9 tonnes / jour</p>	A	3 km

Référence R003-1621664LED-V02

Rubrique	Désignation	Activités	Classement	Rayon d'affichage
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- prétraitement des déchets destinés à l'incinération ou à la coïncinération</li> <li>- traitement du laitier et des cendres</li> <li>- traitement en broyeur de déchets métalliques, notamment déchets d'équipements électriques et électroniques et véhicules hors d'usage ainsi que leurs composants</li> </ul>	<p><b>Méthanisation de biodéchets, soupe de biodéchets, déchets d'industries agroalimentaires et résidus agricoles :</b></p> <p>Moyenne annuelle de matières traitées : 96 tonnes / jour</p>		

Au regard de ces activités, le périmètre d'étude IED correspond au bâtiment de tri et préparation CSR, à la plateforme de compostage, à la future unité de valorisation énergétique et à la future unité de méthanisation du site de la Grande Groupède.

A noter que l'unité de valorisation énergétique des combustibles type CSR ne sera pas classée sous la rubrique 3110.

En effet, l'arrêté du 03/08/18 relatif aux installations de combustion d'une puissance thermique nominale totale inférieure à 50 MW soumises à autorisation au titre des rubriques 2910, 2931 ou 3110 précise que : « *les installations qui utilisent comme combustible tout déchet solide ou liquide autre que les déchets visés au point b) de la définition de "biomasse" visée à l'article 1er du présent arrêté* » sont exclues du champ d'application.

Les installations classées en 2771 et 3520 ne sont donc pas concernées par la rubrique 3110

## 5.2 Choix de la rubrique principale

**La rubrique IED principale retenue est la rubrique 3520 qui couvrira la future unité de valorisation énergétique des combustibles type CSR.**

La rubrique 3520 de la nomenclature des Installation Classées pour la Protection de l'Environnement concerne l'élimination ou valorisation de déchets dans des installations d'incinération des déchets ou des installations de co-incinération des déchets.

**L'étude d'impact justifie la bonne conformité des activités du site SUEZ RV avec les conclusions sur les MTD concernées.**

## 6 Projets soumis à évaluation environnementale

### 6.1 Définition des autres projets connus

Le code de l'environnement stipule que l'étude d'impact doit contenir « *Une description des incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement résultant, entre autres : [...] Du cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés, en tenant compte le cas échéant des problèmes environnementaux relatifs à l'utilisation des ressources naturelles et des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement susceptibles d'être touchées. Ces projets sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :*

- *ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;*
- *ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.*

*Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage. »*

L'article R.122-5 du Code de l'environnement définit la notion de « projets connus ». Lors du dépôt de l'étude d'impact, est considéré comme projet connu :

- Un projet qui a fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R.214-6 du Code de l'environnement et d'une enquête publique ;
- Un projet qui a fait l'objet d'une étude d'impact au titre du Code de l'Environnement et pour lequel un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Ne sont pas considérés comme connus :

- Les projets ayant fait l'objet d'un arrêté au titre des articles R.214-6 à R.214-31 mentionnant un délai et devenu caduque,
- Les projets dont la décision d'autorisation d'approbation ou d'exécution est devenue caduque,
- Les projets dont l'enquête publique n'est plus valable,
- Les projets qui ont été officiellement abandonnés par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage.

Les impacts propres au projet peuvent également s'additionner aux impacts d'une autre activité industrielle existante dans les environs du projet, on parle alors d'impacts cumulés.

La consultation du site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Provence-Alpes-Côte-d'Azur (PACA) et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) PACA a permis de recenser les avis et décisions de l'Autorité environnementale émis après le 31 décembre 2019. Les recherches ont été effectuées dans un rayon de 5 km autour du site et ont permis de lister les projets connus présentés dans le Tableau 6.

Référence R003-1621664LED-V02

Tableau 6: Recensement des projets connus – Après le 1 décembre 2019

Recensement des projets connus – Après 2020			
05/04/2024	2024APPACA20 / 3689	Projet d'aménagement de la ZAC du Tubé Rétortier-secteur du Mas Rétortier sur la commune d'Istres (13)	1,4 km au sud-est de l'emprise du projet
02/11/2023	2023APPACA60 / 3553	Projet d'aménagement du pôle aéronautique Jean Sarrail à Istres (13)	1,8 km à l'ouest de l'emprise du projet
01/06/2023	2023APPACA36 / 3447	Projet d'ouverture d'une carrière au lieu-dit « Le Tubé » à Istres (13)	4,7 km au sud-est de l'emprise du projet
10/01/2020	2020APPACA2 / 2476	Captage du puits des Canaux Jumeaux sis hameau d'Entressen sur la commune d'Istres (13)	4,7 km au nord de l'emprise du projet

Nota : un projet de liaison routière entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence est en cours d'étude, selon un communiqué de presse du Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur daté du 24 février 2022.

Ce communiqué de presse indique qu'à la suite du débat public, la liaison routière Fos-Salon a fait l'objet d'une décision ministérielle de poursuite du projet le 29 juin 2021. Cette décision précise les principes de réaménagement de la RN 569 entre Fos-sur-Mer et l'A54 et d'amélioration des conditions de contournement de Fos-sur-Mer.

Les objectifs prioritaires de la Liaison Fos-Salon sont :

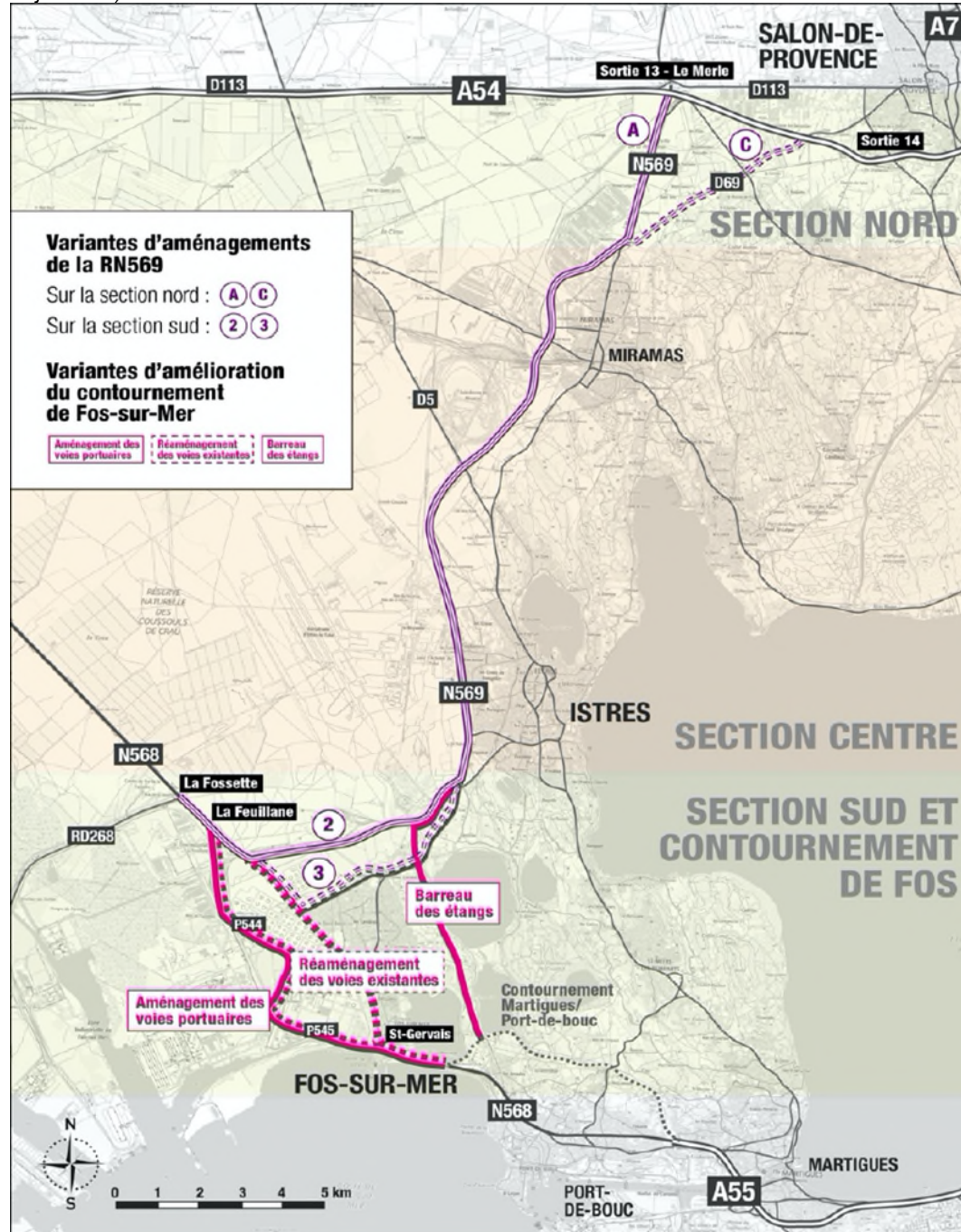
- de fluidifier et sécuriser la circulation sur la RN 569 localisé à l'est du site de SUEZ RV ,
- d'améliorer la liaison entre les différents pôles urbains de Fos-sur-Mer, Istres, Miramas, Grans et Salon-de-Provence
- et de développer l'intermodalité en contribuant au développement du réseau de transports en commun (voies dédiées bus, parking relais, ...).

Le projet de liaison Fos-Salon s'inscrit en cohérence avec d'autres projets de mobilité sur l'ouest de l'Etang de Berre et participe à l'atteinte des objectifs des stratégies nationales, régionales et locales en matière de mobilité, de transition écologique et de réduction des gaz à effet de serre (GES).

Une nouvelle phase d'études a été engagée par la DREAL en vue de préparer la future enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Référence R003-1621664LED-V02

Figure 6 : Principes d'aménagement et variantes retenues par la suite des études (source : Décision Ministérielle du 29 juin 2021)



Référence R003-1621664LED-V02

## 6.2 Analyse synthétique des incidences cumulées avec les autres projets connus

Tableau 7 : Analyse synthétique des incidences cumulées avec les autres projets connus après le 31 décembre 2019

Projet et porteur du projet	Type de demande, date et référence(s)	Commune et distance par rapport au site	Etat d'avancement	Informations sur le projet / Enjeux	Risque de cumul d'impact avec le projet
Projet d'aménagement de la ZAC du Tubé Rétortier-secteur du Mas Rétortier sur la commune d'Istres (13)	Avis de la MRAE PACA N°2024APPACA20 / 3689 du 05/04/2024	Commune d'Istres (13) 1,4 km au sud-est de l'emprise du projet	En cours d'instruction	<p>Projet d'aménagement de la ZAC du Tubé Rétortier-secteur du Mas Rétortier sur la commune d'Istres (13) : Création d'un parc d'activités sur un périmètre de 5,28 ha, comprenant 16 lots cessibles pour l'artisanat, le commerce et le secteur tertiaire, un système de voies internes et de déplacements actifs, des espaces verts paysagers et un dispositif de gestion des eaux pluviales.</p> <p><u>Milieu naturel :</u> Projet implanté au sein du vaste ensemble écologique de qualité de la plaine de Crau, concernée par de plusieurs enjeux environnementaux importants.</p> <p><u>Agriculture :</u> Implantation au droit d'un espace agricole périurbain (plaine de la Crau : patrimoniale). Absence de mesures de compensation des surfaces cultivées en foin de Crau.</p> <p><u>Paysage et patrimoine :</u> Impacts sur l'ambiance paysagère patrimoniale.</p> <p><u>Eau :</u> Risque d'altération potentielle de la nappe stratégique de la Crau (fonctionnement hydrodynamique et qualité des eaux).</p> <p><u>Ambiance sonore et qualité de l'air :</u> Projet encadré par plusieurs infrastructures routières à fort trafic et de nature à renforcer l'exposition à un niveau de bruit et de pollution atmosphérique préjudiciables au cadre de vie et la santé des populations riveraines, éventuellement les établissements sensibles situés dans la zone d'influence du projet.</p> <p>Demande de compléments émis sur les différents volets. Projet de développement du pôle aéronautique Jean Sarrail localisé aux abords de la base 125, base opérationnelle de l'Armée de l'air et de l'espace implantée à Istres : aménagement du site sur deux secteurs distincts et comprend la réhabilitation de bâtiments et d'équipements existants ainsi que la construction de bâtiments et d'équipements neufs.</p>	<p><u>Milieu naturel :</u> Absence de cumuls d'impacts avec le projet de SUEZ RV France qui s'implante au droit d'une emprise déjà imperméabilisée.</p> <p><u>Agriculture :</u> Absence de cumuls d'impacts avec le projet de SUEZ RV France qui s'implante au droit d'une emprise déjà imperméabilisée.</p> <p><u>Paysage et patrimoine :</u> Site de SUEZ RV visible surtout aux abords directs (base aérienne et au sein de la zone d'activités), et sur les hauteurs de la colline du chemin de Sorbes. Intégration des bâtiments et infrastructures par le traitement de l'ensemble des bâtiments avec des matériaux et couleurs sombres pour garantir une intégration du projet dans le paysage.</p> <p><u>Eau :</u> Projet de SUEZ RV prévoyant une augmentation du prélèvement à hauteur de 40 000 m³/an, soit 0,32% des quantités d'eau annuellement prélevées dans la nappe (chiffres recensés entre 2012 et 2016). Forage réalisé dans les règles de l'art, permettant de limiter le risque de pollution des eaux souterraines.</p> <p><u>Ambiance sonore et qualité de l'air :</u> Projet de SUEZ RV France ayant mis en place des mesures qui permettent de réduire l'impact des activités sur ces volets.</p> <p>→ Absence de cumul d'impacts entre ces deux projets : mise en place de mesures.</p>
Projet d'aménagement du pôle aéronautique Jean Sarrail à Istres (13)	Avis de la MRAE PACA N° 2023APPACA60 / 3553 du 02/11/2023	Commune d'Istres (13) 1,8 km à l'ouest de l'emprise du projet	En cours d'instruction, demande de compléments émise.	<p>Demande de compléments émis sur les différents volets. Projet d'ouverture de carrière au lieu-dit « Le Tubé » sur la commune d'Istres.</p> <p><u>Milieu naturel :</u> Projet implanté au droit d'un espace présentant un fort enjeux de préservation de la biodiversité liés aux coussouls de Crau.</p> <p><u>Milieu humain, qualité de l'air et ambiance sonore :</u> Demande de compléments émis par la MRAE sur ces volets.</p>	<p><u>Milieu naturel :</u> Absence de cumuls d'impacts avec le projet de SUEZ RV France qui s'implante au droit d'une emprise déjà imperméabilisée.</p> <p><u>Milieu humain, qualité de l'air et ambiance sonore :</u> Projet de SUEZ RV France ayant mis en place des mesures qui permettent de réduire l'impact des activités sur ces volets.</p> <p>→ Absence de cumul d'impacts entre ces deux projets : mise en place de mesures.</p>
Projet d'ouverture d'une carrière au lieu-dit « Le Tubé » à Istres (13) MIDI CONCASSAGE	Avis de la MRAE PACA N° 2023APPACA36 / 3447 du 01/06/2023	Commune d'Istres (13) 4,7 km au sud-est de l'emprise du projet	En cours d'instruction, demande de compléments émise.	<p>Demande de compléments émis sur les différents volets. Projet d'ouverture de carrière au lieu-dit « Le Tubé » sur la commune d'Istres.</p> <p><u>Milieu humain :</u> Proximité avec un secteur urbanisé.</p> <p><u>Milieu naturel :</u> Projet implanté au sein du vaste ensemble écologique de qualité de la plaine de Crau, concernée par de multiples enjeux environnementaux de première importance. Aucune mesure de compensation définie.</p> <p><u>Activités économiques :</u> Création d'une carrière.</p> <p>Demande de compléments émis sur les différents volets.</p>	<p><u>Milieu humain :</u> Projet de SUEZ RV France au sein d'une zone d'activités bordée par des champs agricoles et par la base aérienne d'Istres.</p> <p><u>Milieu naturel :</u> Absence de cumuls d'impacts avec le projet de SUEZ RV France qui s'implante au droit d'une emprise déjà imperméabilisée.</p> <p><u>Activités économiques :</u> Emprise de SUEZ RV existante et n'exerçant pas une activité liée aux carrières.</p> <p>→ Absence de cumul d'impacts entre ces deux projets : mise en place de mesures.</p>

Référence R003-1621664LED-V02

Projet et porteur du projet	Type de demande, date et référence(s)	Commune et distance par rapport au site	Etat d'avancement	Informations sur le projet / Enjeux	Risque de cumul d'impact avec le projet
<p>Captage du puits des Canaux Jumeaux sis hameau d'Entressen sur la commune d'Istres (13)</p> <p>Métropole d'Aix-Marseille-Provence</p>	<p>Avis de la MRAE PACA</p> <p>N° 2020APPACA2 / 2476 du 10/01/2020</p>	<p>Commune d'Istres (13)</p> <p>4,7 km au nord de l'emprise du projet</p>	<p>Absence d'informations sur l'état d'avancement depuis l'amission de cet avis.</p>	<p>Le captage des Canaux Jumeaux sur la commune d'Istres (13) est exploité par la Métropole Aix-Marseille-Provence. La société BMW France a exercé un recours contre l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016, autorisant la Métropole à prélever, traiter et distribuer les eaux provenant de ce captage. Le juge administratif a décidé le 14 mars 2019 de surseoir à statuer sur l'annulation de cette décision pendant un délai de douze mois, dans l'attente de la production d'une autorisation modificative en vue de régulariser l'arrêté contesté selon les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- saisine de la MRAE PACA ;</li> <li>- ouverture d'une nouvelle enquête publique.</li> </ul> <p><u>Eau :</u> Enjeux de préservation de la qualité de l'eau potable distribuée. Augmentation de la capacité de pompage actuellement de 210 mètres cubes par heure à 750 mètres cubes par heure pendant 16 heures, correspondant à 11 500 mètres cubes par jour (environ 4 200 000 m³/an sur un total de 365 jours, soit environ 35 % des quantités d'eau annuellement prélevées dans la nappe (chiffres recensés entre 2012 et 2016).</p> <p>Demande de compléments émis sur les différents volets.</p>	<p><u>Eau :</u> Site de SUEZ RV prélevant actuellement dans la nappe des cailloutis de la Crau à hauteur de 9 990 m³/an, correspondant à 0,08% des quantités d'eau annuellement prélevées dans la nappe (chiffres recensés entre 2012 et 2016). Projet prévoyant une augmentation du prélèvement à hauteur de 40 000 m³/an, soit 0,32% des quantités d'eau annuellement prélevées dans la nappe (chiffres recensés entre 2012 et 2016). Forage réalisé dans les règles de l'art, permettant de limiter le risque de pollution des eaux souterraines.</p> <p><b>→ Les deux projets effectuent des prélèvements dans la nappe des cailloutis de la Crau. Les futurs prélèvements de SUEZ RV ne représenteront qu'un pourcentage très faible des quantités d'eau annuellement prélevées dans la nappe (chiffres recensés entre 2012 et 2016). Le cumul d'impacts entre ces deux projets est nul.</b></p>

Référence R003-1621664LED-V02

## 7 Conclusion

L'étude d'impact a permis d'identifier les enjeux présentés par l'environnement du site de SUEZ RV .

Le différentiel d'impact du projet a pu également être conduit, et a conclu quant à la présence de plusieurs impacts faibles générés par le projet de SUEZ RV (les principaux volets d'impact visés étant les déchets, le trafic, l'utilisation de la ressource en eau et l'utilisation de la ressource en énergie).

Toutefois, un certain nombre de mesures d'évitement et de réduction ont été envisagées pour palier à ces impacts (rétentions, réutilisation des eaux de process, optimisation du trafic, consignes de circulation, utilisation à terme de la chaleur fatale, etc.).

A ces mesures s'ajoutent des mesures d'accompagnement (suivi des émissions sonores, etc.).

Une fois ces mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement prises en compte, l'ensemble des impacts résiduels générés par les activités SUEZ RV ont été estimés comme étant très faibles voire nuls.

**L'ensemble de ces mesures permet d'une part d'assurer un niveau d'impact résiduel faible voire nul, et d'autre part de garantir un suivi sur le long terme des effets sur l'environnement potentiellement générés par les activités du site de SUEZ RV .**